

Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles (BF 17 septembre 2021)



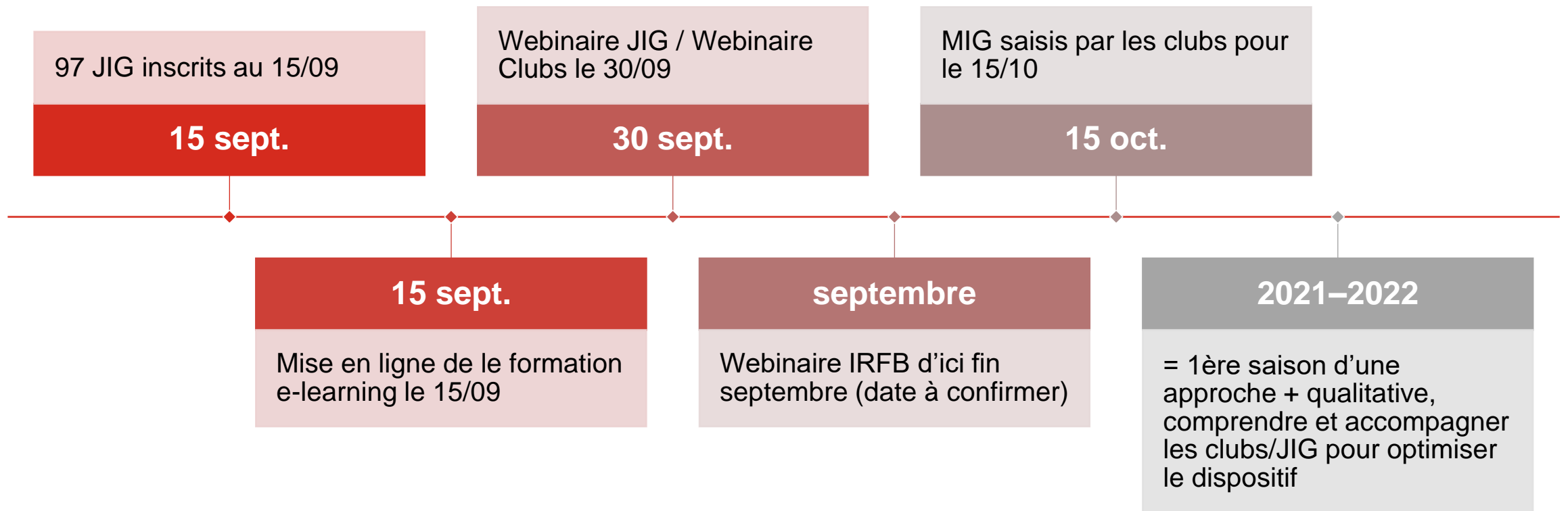
Sommaire

- a) **Point Général**
- b) **Situation CTBIN : Saint-Martin –
Saint-Barthélemy**
- c) **Demande exceptionnelle**
- d) **Précisions réglementaires NF U18**

a) Point Général

The image features a solid red background. On the right side, there are two white, thick, curved lines. The outer curve starts from the bottom left and arcs towards the top right. A second, smaller curve is nested within the first, starting from the bottom right and curving back towards the top right, creating a lens-like shape.

Le dispositif JIG-MIG





CCG

- Période de forte activité avec la **validation des joueurs-euses/entraîneurs** LFB/LF2/NM1 (environ 800)
- Lancement début septembre de la saisie/production des informations comptables/financières/contractuelles pour **616 clubs CF/PN** (clubs dont l'équipe 1ère évolue en CF/PN).
- Les clubs doivent saisir avant le 15/10.
- Pas de problème majeur pour le moment (gros travail SCP/SI au cours des derniers mois), juste une alerte sur le nombre de clubs qui se sont connectés au moins une fois = 275 sur 616 (à surveiller)



CAS

- Prochaine **CAS** le **22/10**
- Travaux toujours en cours au sein de la CIAS sur la **réforme de la réglementation AS**
- **Modifications réglementaires FIBA** entrent en vigueur au **01/01/22**
- **15 inscrits** à l'examen AS 2021 (1ère épreuve le 15/11)

Honorabilité

- Depuis la Convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport du 21/02/2020 des mesures ont été initiées concernant notamment la **généralisation du contrôle de l'honorabilité des encadrants [bénévoles] et exploitants d'EAPS qui disposent d'une licence**. Le contrôle a été confié aux référents déclarés auprès du Ministère chargé des Sports (C. AMIEL / A. BOURGEON)
- **La mise en application du dispositif** devait être initialement mis en œuvre en janvier 2021 mais a été retardé pour un déploiement possible **à partir de septembre 2021**.
- Des modifications réglementaires ont été effectuées à compter de la saison 2021/2022.
- **Le dossier sera présenté au Bureau Fédéral du 15 octobre prochain pour la mise en œuvre effective du contrôle et des éventuelles suites, notamment disciplinaires, en cas de retour positif**
- *Pour information, la Loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République » vise notamment à étendre cette obligation d'honorabilité auprès d'autres acteurs (arbitres notamment). En l'état, seul le périmètre ci-dessus est mis en œuvre (dans l'attente des textes d'application).*

**b) Situation CTBIN :
Saint-Martin –
Saint-Barthélemy**

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. These lines are layered, with some appearing in front of others, and they curve from the top right towards the bottom left.

Situation CTBIN – St-Martin / St-Bartélemy

- Par suite au BF du 28/08 dernier, les convocations pour la tenue des Assemblées Générales Extraordinaire et Elective ont été adressées pour se tenir le 23 octobre 2021 (selon le retroplanning prévu).
- Des ajustements sont en cours sur le projet des nouveaux statuts du Comité Territorial.
- Des aménagements sont sollicités relatif à la composition des instances (Comité Directeur et Bureau):
 - Les statuts-types des LR et CD ainsi que les aménagements particuliers (Outre-Mer et Corse) prévoient **un minimum de 15 membres du Comité Directeur** et **un Bureau composé d'un tiers des membres du Comité Directeur avec un minimum de 8 membres (...)**.
 - Il est proposé :
 - au Comité Directeur : **un nombre de 14 membres** [dont un membre droit le Président de la LR Guadeloupe avec voix consultative]
 - au Bureau: composé d'un tiers des membres du Comité Directeur avec **un minimum de 5 membres (...)**

A l'époque de la CCN des arbitrages avaient eu lieu sur ces questions n'accordant pas de dérogation aux statuts-types.

Nombre de clubs de St Martin et St Barthélemy : 5

**c) Demande
exceptionnelle**



Demande exceptionnelle

- Le club de PP Neuville en Ferrain (HDF0059112) souhaite obtenir la **qualification d'une joueuse étudiante en France pour 2 ans**, arrivant de l'étranger, pour évoluer en NF3.
- Cette joueuse est non formée localement (JNFL) et a donc une licence de couleur Jaune assujettie au paiement d'un droit financier complémentaire de 200€ pour évoluer en NF3.
- Au regard de la crise sanitaire et des conséquences financières qu'en a subi le club, ce dernier demande l'exonération du paiement de ce droit afin de pouvoir qualifier la joueuse pour la 1^{ère} rencontre de championnat prévue le dimanche 19 septembre 2021 (étant précisé qu'il a payé 250 francs suisses de lettre de sortie)

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. These lines are abstract and do not form any recognizable shapes.

d) Précisions réglementaires NF U18 Elite

Précisions réglementaires NF U18 ELITE

- Règles de participation 2019/2020 et 2020/2021

Règles de participation NF U18 Elite

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum
	ASP	2
	0C	Sans limite
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0

- Evolution réglementaire adoptée par le Bureau Fédéral du 24 avril 2020
 - Puis il propose les nouvelles règles de participation pour le championnat U18 Elite Féminines, à compter de la saison 2021-2022 :
 - 3 joueuses maximum ayant une :
 - Extension joueuse mutée (1C)
 - Extension T (0CM)
 - Ou une extension joueur AST (0CASTCTC ou 1CASTCTC)
 - Et 3 joueuses issues des Pôles Espoirs.

Précisions réglementaires NF U18 ELITE

- Règles de participation 2021/2022

Règles de participation NF U18 Elite		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum
	0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum
	ASP	2 maximum
	0C	Sans limite
Types de licences autorisés (nb maximum)	2C ou 2CAST (hors CTC)	0
	1C ou T (0CT) ou AST (0CASTCTC ou 1CASTCTC)	3 maximum
	Joueuses issues des Pôles Espoirs	3 maximum

- Suite interrogation des clubs, il est demandé au Bureau de :
 - Préciser la notion de « joueuses issues des Pôles Espoirs »
 - Supprimer la mention « 0CASTCTC ou 1 CASTCTC » qui n'a pas lieu d'être, les licences CTC n'étant pas comptabilisées dans les mutés

Précisions réglementaires NF U18 ELITE

- Règles de participation 2021/2022

Règles de participation NF U18 Elite		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisés (nb maximum)	1C, T (0CT) ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5-3 maximum
	ASP	2 maximum
	0C	Sans limite
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0
	4C ou T (0CT) ou AST (0CASTCTC ou 4CASTCTC)	3 maximum
	Joueuses issues des Pôles Espoirs	3 maximum



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

